

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 16 janvier 2023

## Lancement de l'appel à projets 2023 « Atlas de la biodiversité communale »

Chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) propose aux collectivités de leur apporter un soutien afin de réaliser un Atlas de la biodiversité communale (ABC). Cet atlas leur permet d'identifier les enjeux de biodiversité sur leur territoire et de préparer un plan d'action pour mieux préserver ce patrimoine. Cette année, l'OFB réaffirme son soutien aux ABC en lançant le 8<sup>ème</sup> appel à projets, mobilisant une enveloppe de 3 millions d'euros. Les collectivités et leurs partenaires ont jusqu'au 22 mars pour déposer leurs candidatures.



Prairie bocagère à Vernierfontaine  
© Thomas Bonnefoy / OFB

Un Atlas de la biodiversité communale est un **dispositif d'action collective en faveur de la préservation du vivant**. Il permet aux collectivités de mieux connaître, préserver puis valoriser le patrimoine naturel sur leur territoire tout en mobilisant une diversité d'acteurs locaux : élus, écoles, citoyens, associations, entreprises, etc.

Un ABC est donc un **outil de connaissance, de mobilisation et d'aide à la décision** pour les collectivités dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Depuis 2017, [391 projets d'ABC impliquant près de 3 000 communes](#) ont pu voir le jour grâce à ce dispositif.

Pour cette nouvelle édition de l'appel à projets d'ABC, les communes et intercommunalités, ainsi que leurs partenaires associatifs, sont appelés à déposer leurs candidatures **entre le 16 janvier et le 22 mars 2023 via la plateforme de dépôt accessible [ici](#)**.

Pour en savoir plus sur les ABC, rendez-vous sur : <https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

Le programme ABC se développe grâce à ce nouvel appel à projet et grâce au développement de la capitalisation autour du programme, permise notamment grâce au soutien de la fondation ENGIE.

## Caractéristiques de l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » 2023

### AAP Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) 2023

Montant de l'appel à projet	3 millions d'euros
Porteurs de projets	<b>Communes et structures intercommunales en priorité</b> , établissements publics et acteurs associatifs dans certains cas*
Eligibilité géographique	France métropolitaine et Outre-Mer (DROM et COM)*
Montant maximal de l'aide	250 000 euros nets de taxe
Taux maximal de l'aide	80% des dépenses éligibles*
Durée maximale des projets	36 mois à compter de la contractualisation
Dépôt des candidatures	<p>Les porteurs de projet ont jusqu'au <b>22 mars 2023 – 23h59</b> (heure de Paris) pour déposer leurs projets en ligne uniquement sur la plateforme dédiée : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale-2023">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale-2023</a> (France métropole et DROM) <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale-2023ptom">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale-2023ptom</a> (PTOM)</p> <p>Annnonce des résultats : à partir de juin 2023</p> <p>* Précisions et détails dans le Règlement administratif de l'AAP ABC accessible ci-dessous.</p>
Informations et contacts	<p><b>Informations pratiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sur le site de l'OFB : <a href="https://ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale">https://ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale</a></li><li>• Site web dédié aux ABC : <a href="http://abc.naturefrance.fr/">http://abc.naturefrance.fr/</a></li><li>• Guide méthodologique de mise en œuvre d'un ABC : <a href="#">cliquer ici</a>.</li></ul> <p><b>Contacts OFB</b></p> <p>Secrétariat technique ABC : <a href="mailto:atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr">atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr</a></p> <p>Directions régionales de l'OFB - Services Appui aux Acteurs et Mobilisation dans les Territoires</p>

### En savoir plus :

[Consultez le règlement administratif](#)  
[Téléchargez le dossier de candidature](#)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

## Contacts Presse

Isabelle Cytowicz / 06 59 68 43 08

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)

[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)